

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le 03 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 18, présents à 20 h : 12, votants à 20 h : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2010

PRÉSENTS :

Mmes DUBOUCHET Marie-Christine, BAR Muriel, MATTHEY Claire,
Mrs MAUME Philippe, NAVA Pierre, ALESSIO Alain, BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe,
CUGNET Bernard, DUMONT Gilles, MONCHAL Christophe, PERNET Fabrice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme CRETIN Sabine a donné procuration à Mme M-Ch. DUBOUCHET
Mlle PARENT Séverine a donné procuration à Mr ALESSIO
Mr LAHURE Fabrice a donné procuration à Mr Ph. MAUME
Mme MIHAYLOV Sylvie ; Mrs AUGUSTIN Christophe, PIGNOL Sébastien

Secrétaire de séance : Alain ALESSIO

36/2010 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention pour la construction du groupe scolaire dans le cadre de la Dotation de Développement Rural pour l'année 2010. Le taux de cette subvention se situe entre 25 % et 35 % du montant H.T. de l'opération.

Il propose de demander la subvention la plus élevée possible, soit :

Montant Total H.T. de l'opération (incluant les études, les honoraires de maîtrise d'œuvre, l'assurance, les travaux...) : $4\,258\,562,98 \text{ €} \times 35 \% = 1\,490\,497,04 \text{ €}$.

Il convient de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès des services de l'Etat et à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de solliciter auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural 2010, la subvention la plus élevée possible, soit 35 % du montant H.T. de l'enveloppe de l'opération : $4\,258\,562,98 \text{ €} \times 35 \% = 1\,490\,497,04 \text{ €}$.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tous documents s'y rapportant.

37/2010 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL « PHOTOVOLTAÏQUE »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction du groupe scolaire, certaines dépenses sont éligibles au titre de « l'appel à projet régional photovoltaïque ».

Il s'agit des dépenses correspondant à l'ingénierie, à la maîtrise d'œuvre, aux travaux et équipements matériels liés à l'installation photovoltaïque, ainsi que le comptage et le suivi de l'installation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'aide financière et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de solliciter le concours financier de la Région dans le cadre de l'appel à projets régional « photovoltaïque », et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Arrivée de Mr Christophe AUGUSTIN à 20 h 30

Présents à 20 h 30 : 13

Votants à 20 h 30 : 16

38/2010 PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA RÉALISATION D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE SUR LE SALÈVE

Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait pour la Commune à participer à une opération de remise en valeur pastorale dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale autorisée sur les communes de Monnetier-Mornex, Bossey, Collonges-Sous-Salève, La Muraz, Archamps, Beaumont, Le Sappey, Présilly, Vovray-en-Bornes, Cruseilles, dans le Département de la Haute-Savoie.

Cette A.F.P. permettrait un regroupement de certaines parcelles et la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidés prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses.

Il est alors présenté les statuts de l'A.F.P. du Salève ainsi que son périmètre et le programme indicatif de travaux.

Il faut noter que les parcelles appartenant à la Commune de Monnetier-Mornex s'étendent sur deux communes, Monnetier-Mornex et Bossey.

La surface s'étendant sur Monnetier-Mornex représente 62,4797 hectares et celle s'étendant sur Bossey 7,6320 hectares.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après avoir examiné le projet d'Acte d'association et après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de participer à la réalisation de l'Association Foncière Pastorale du Salève ;
- de nommer Mr Bernard CUGNET (titulaire) et Mr Pierre NAVA (suppléant) pour le représenter lors des assemblées ;

- de faire apport des parcelles communales concernées, qui représentent 62,47 ha sur le territoire de la commune de Monnetier-Mornex et 7,63 ha sur celui de la commune de Bossey ; et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le bulletin d'adhésion ;
- de donner pouvoir à Mr le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

39/2010 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION UNION TEMPO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'organisation de son 3^{ème} festival « JAZZ en UT » qui aura lieu le samedi 25 septembre prochain à la salle communale, l'association Union Tempo domiciliée c/o Pierre Sibille 593, route des Deux Salève à Monnetier, sollicite une aide financière de la part de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la facture de la sono de cette soirée correspondant au devis d'Alizé Création pour un montant de 2 273.36 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'apporter une aide financière exceptionnelle à l'association Union Tempo pour l'organisation de son 3^{ème} Festival de jazz qui aura lieu le 25 septembre 2010 ; et DONNE son accord pour prendre en charge la facture de la sono de cette soirée correspondant au devis d'Alizé Création pour un montant 2 273.36 euros TTC.

40/2010 PROPOSITION DE CESSION À LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE À MORNEX

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une proposition de vente d'une parcelle appartenant à la SNC Saint-Pierre domiciliée 8, rue du Bât d'Argent à LYON.

D'une superficie de 1 680 m², elle est située chemin de la Terrasse, lieu-dit « Les Tremblay » à Mornex et cadastrée Section A sous le n° 1 199.

Elle est classée en zone naturelle ND au regard du Plan Local d'Urbanisme, et en zones à risques naturels modérés et élevés au regard du Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 1 000 euros, soit près de 0,60 € le m², et de prendre en charge les frais d'actes notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE d'acquérir au prix de 1 000 euros la parcelle cadastrée Section A sous le numéro 1 199, lieu-dit « Les Tremblays », d'une superficie de 1 680 m², appartenant à la SNC Saint Pierre domiciliée 8, rue du Bât d'Argent 69001 Lyon ;
- et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Direction Régionale des Finances Publiques a fait parvenir en Mairie un avis de vente sur « soumissions cachetées » de 3 parcelles issues de la gestion de la succession de Monsieur Rophille Alain décédé récemment.

Il s'agit des parcelles cadastrées Section B 667 lieu-dit « Prés Ronds d'en Bas », et B5 et B6 lieu-dit « La Ravoire Ouest » d'une superficie totale de 7 350 m².

S'appuyant sur l'avis de l'ONF, et compte tenu de la valeur écologique importante de ces terrains ou de leur proximité avec des parcelles appartenant à la Commune, Monsieur le Maire propose de valider une offre d'acquisition de ces parcelles pour la somme totale de 8 220.80 euros (soit 1 498 m² à 0,80 €/m² et 5 852 m² à 1,20 €/m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'autoriser Monsieur le Maire :

- à faire une offre d'acquisition des parcelles proposées à la vente sur « soumissions cachetées au plus offrant » et issues de la gestion de la succession de Monsieur Rophille Alain ; à savoir :
 - . parcelle B 667 « Prés Ronds d'en Bas » (1 498 m²) somme proposée : 1 198.40 euros,
 - . parcelles B5 et B6 « La Ravoire Ouest » (5 852 m²) somme proposée : 7 022.40 euros ;
- et à signer tous documents s'y rapportant.

* * * * *